

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÈZOIS

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

\*\*\*\*\*

DECISION DU PRESIDENT N°2023-115

Réf : IP

**OBJET** : RH – Journée de cohésion d'équipe – Escape Game

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par Escape The Game, 61 Avenue Charles de Gaulle, 81100 CASTRES,

Considérant la volonté d'organiser une journée de cohésion d'équipe pour l'ensemble des agents de la collectivité,

**DECIDE** de signer l'offre proposée par Escape the Game pour un montant global de 472,00 € HT soit 519,20 € TTC correspondant à l'animation de 3 sessions d'espace game.

**PRECISE QUE**

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le **20 SEP. 2023**

Le Président  
Laurent HOUROUET

